

# Conférence générale

**GC(49)/RES/7**

Date : Octobre 2005

**Distribution générale**

Français

Original : Anglais

## Quarante-neuvième session ordinaire

Point 12 de l'ordre du jour

(GC(49)/20)

# Le Fonds de roulement en 2006

## Résolution adoptée le 30 septembre 2005 à la neuvième séance plénière

### La Conférence générale,

Acceptant les recommandations du Conseil des gouverneurs relatives au Fonds de roulement de l'Agence en 2006,

1. Approuve un montant en euros équivalant à 18 millions<sup>1</sup> de dollars pour le Fonds de roulement de l'Agence en 2006, qui sera calculé au taux de change des Nations Unies en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;
2. Décide qu'en 2006 le Fonds sera alimenté, administré et utilisé conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier de l'Agence<sup>2</sup> ;
3. Autorise le Directeur général à prélever sur le Fonds de roulement des avances dont le montant ne devra à aucun moment dépasser 500 000 €, en vue de financer à titre temporaire des projets ou des activités qui ont été approuvés par le Conseil des gouverneurs et pour lesquels aucun crédit n'a été ouvert au budget ordinaire ;
4. Invite le Directeur général à soumettre périodiquement au Conseil un état des avances qu'il aura prélevées en vertu des pouvoirs qui lui sont donnés au paragraphe 3 ci-dessus.

---

<sup>1</sup> Voir le document GC(49)/2, par. 119 de l'Aperçu général.

<sup>2</sup> INFCIRC/8/Rev.2.